

Enquête sur les projets d'investissement au Québec

Définitions

DURÉE DE VIE PRÉVUE DE L'ACTIF (ANNÉES)

Appelée « durée de vie utile » ou « période d'amortissement », la durée de vie prévue de l'actif sert à calculer l'amortissement d'un actif. L'amortissement correspond à la répartition du coût d'une immobilisation, après déduction de sa valeur résiduelle estimative. S'il existe plusieurs durées de vie prévues pour un seul code d'actif, veuillez faire une moyenne pondérée selon les valeurs des actifs. Par exemple, s'il y a deux actifs avec le code 9999999, l'actif 1 a une valeur de 0,6 M\$ avec une durée de vie de 40 ans, alors que l'actif 2 a une valeur de 1 M\$ avec une durée de vie de 60 ans.

$$(40 * 0,6 \text{ M\$} + 60 * 1 \text{ M\$}) \div (0,6 + 1) = 52,5 \text{ années.}$$

CLASSIFICATION CANADIENNE DES FONCTIONS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (CCFAP/CCOFOG)

Cette classification constitue la variante canadienne de la norme internationale de la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG) élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle permet de classer les dépenses selon l'objet ou la fonction auxquels les fonds sont consacrés.

DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Dans le cadre de la présente enquête, les immobilisations sont des actifs fixes utilisés de façon répétée dans des processus de production pendant une durée supérieure à un an et qui procurent un avantage économique à leur propriétaire. Les dépenses en immobilisation sont les dépenses brutes destinées aux activités de votre organisation.

- ▶ Sauf mention contraire, vous devez INCLURE dans les déclarations :
 - uniquement les dépenses pour les immobilisations exploitées au Québec ;
 - tous vos établissements, et dans le cas des ministères, les dépenses en immobilisation des organismes intégrés à votre ministère (cette liste est disponible à l'annexe B) ;
 - les coûts des nouveaux bâtiments, des travaux de génie, du matériel et de l'outillage et des logiciels qui sont comptabilisés aux comptes d'immobilisation et financés par des subventions, les comptes courants, les fonds de roulement, les prêts liés aux fonds de roulement, les autres prêts, le fonds consolidé du revenu ou les comptes spéciaux ;
 - les dépenses en immobilisation doivent être déclarées selon la comptabilité d'exercice : un projet qui s'étend sur plusieurs années doit faire

l'objet d'une déclaration chaque année selon le degré d'achèvement (la date des règlements ne doit pas être prise en compte) ;

- tous les frais capitalisés comme les frais d'études de faisabilité, les frais de développement informatique, les honoraires d'architecte, d'avocat et d'ingénieur, ainsi que les frais d'installation et la valeur des travaux effectués par votre propre main-d'œuvre ;
- les immobilisations usagées importées de l'extérieur du Canada ;
- les dépenses pour la rénovation, la réfection, la remise à neuf et la restauration ;
- toutes les immobilisations acquises comme locataire, soit en location-acquisition ou par location-bail ;
- toutes les immobilisations acquises pour location à autrui sous contrat de location-exploitation.
- ▶ Vous devez cependant EXCLURE des déclarations :
 - toutes les immobilisations acquises pour location à autrui, soit en location-acquisition ou par location-bail ;
 - les sommes perçues à titre de réclamation d'assurance ou d'allocation, lors de la vente d'immobilisations, lors d'une mise au rebut ou d'une reprise, etc. ;
 - toute subvention d'immobilisation accordée à des organismes extérieurs (municipalités, agences, institutions et commerces) ;
 - les immobilisations usagées achetées au Canada.

Terrain

- ▶ Vous devez INCLURE dans les déclarations :
 - tous les frais connexes liés (honoraires professionnels) à l'achat d'un terrain sans, amortissement ou dépréciation.
- ▶ Vous devez cependant EXCLURE des déclarations :
 - les améliorations apportées aux terrains. Elles doivent être déclarées comme des dépenses de « travaux de génie ».

Construction de bâtiments résidentiels

Le bâtiment résidentiel est une construction permanente qui produit un service de logement. Il comprend, entre autres, les maisons, appartements, garages, chalets et maisons mobiles.

- ▶ Vous devez INCLURE dans les déclarations :
 - les modifications et les rénovations majeures ;

- le matériel incorporé de façon permanente, la préparation du site et les coûts de transfert ;
- les aménagements urbains comme les rues et les égouts ;
- les dépenses pour la partie domiciliaire des bâtiments à usages multiples ;
- tous les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieur et d'expert-conseil, ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

► Vous devez **EXCLURE** des déclarations :

- les terrains ;
- les résidences n'ayant pas de salle de bain ni de cuisine pour chaque logement (par exemple, certaines résidences pour étudiants et pour personnes âgées) et les dépenses relatives aux services. Ces dépenses doivent être déclarées dans les dépenses en construction de bâtiments non résidentiels.

Construction de bâtiments non résidentiels

Le bâtiment non résidentiel est une construction permanente composée de murs et d'un toit protégeant des biens et des personnes, qui ne constitue pas un service de logement. Il peut être à usage industriel, commercial ou institutionnel et comprend, entre autres, les usines de fabrication, les entrepôts, les immeubles de bureaux, les hôtels, les écoles et les centres commerciaux.

► Vous devez **INCLURE** :

- les éléments d'actifs faisant partie intégrante du bâtiment (ascenseur, plomberie, système de chauffage, système d'incendie, système de climatisation, dispositifs de dépollution, etc.) ;
- les frais de démolition, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement ;
- les frais d'amélioration apportée aux propriétés louées à bail et aux terrains ;
- les aménagements urbains (rues, égouts, luminaires, etc.) ;
- les résidences n'ayant pas de salle de bain ni de cuisine pour chaque logement (par exemple, certaines résidences pour étudiants et pour personnes âgées) ;
- les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieur et d'expert-conseil, ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

Travaux de génie

Les travaux de génie incluent toutes les structures permanentes qui ne sont pas des bâtiments. Ils servent en général au transport de personnes, de biens, d'ondes et d'électricité. Ils incluent également les modifications importantes apportées à un terrain. Sont entre autres considérés comme des travaux de génie les ponts, les routes, les aqueducs, les égouts, les barrages, les éoliennes, les réseaux électriques, les réseaux de transmission par onde, l'éclairage de rue, les voies ferrées, les pipelines et les gazoducs.

► Vous devez **INCLURE** :

- les éléments d'actifs faisant partie intégrante de la structure (ascenseur, plomberie, système de chauffage, système d'incendie, système de climatisation, dispositifs de dépollution, etc.) ;

- les frais de démolition, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement ;
- les frais d'amélioration apportée aux propriétés louées à bail et aux terrains ;
- les aménagements urbains comme les rues et les égouts ;
- les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieur et d'expert-conseil, ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

Matériel et outillage

La catégorie matériel et outillage (appelée aussi « machines et matériel » ou « machinerie et équipement ») regroupe les pièces qui, à l'aide d'une forme d'énergie, effectuent un travail. Le matériel et l'outillage se trouvent généralement dans un bâtiment et peuvent être enlevés ou remplacés sans que la structure du bâtiment soit sensiblement modifiée. La catégorie comprend, entre autres, les véhicules de transport, les ordinateurs, le matériel de bureau, les génératrices, les turbines, les outils, les transformateurs, les pompes, les instruments de mesure, la machinerie agricole et l'équipement mobile de communication.

► Vous devez **INCLURE** :

- les paiements partiels versés avant la livraison durant l'année où ces paiements sont effectués ;
- les soldes dus ou les retenues qui doivent être déclarés durant l'année où les frais sont engagés.

Logiciels

Les logiciels sont des programmes, procédures et données associés au fonctionnement d'un système informatique.

► Vous devez **INCLURE** :

- les logiciels préemballés et téléchargés ;
- les services de conception et de développement effectués à l'interne ;
- les services de conception et de développement sur mesure.

Dépenses non capitalisées en réparation et en entretien

Les dépenses en réparation et en entretien sont généralement des dépenses courantes utilisées pour maintenir la productivité des immobilisations jusqu'à la fin de leur vie utile. Elles permettent également de remettre en bon état de marche les immobilisations à la suite d'une défaillance qui affecte la durée de vie ou la productivité de ces dernières. Les dépenses en entretien pour les bâtiments non résidentiels et les travaux de génie peuvent comprendre le nettoyage, le déneigement, l'épandage de sel et de sable, tandis qu'en ce qui concerne le matériel et l'outillage, les dépenses peuvent inclure la vidange d'huile et la lubrification exigées pour certains véhicules et certaines machineries, ainsi que l'entretien du matériel informatique et des logiciels.

► Vous devez **INCLURE** :

- la valeur des travaux exécutés par votre propre main-d'œuvre ainsi que les paiements versés à des personnes qui ne sont pas vos employés.